



**Trente-deuxième Conférence des  
responsables du PROE**  
**2-4 septembre 2025**  
**Sheraton Samoa Aggie Grey's Hotel & Bungalows**

« Préserver notre environnement au sein de la zone Pacifique, dans le respect  
de nos cultures »

**Point 6.4 de l'ordre du jour : Nomination des auditeurs externes**

**Objectif du document :**

1. Demander l'approbation de la Réunion pour la nomination d'Auditeurs externes, afin de réaliser l'audit annuel des comptes financiers du PROE pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2025 et 2026.

**Contexte :**

2. Le mandat de deux ans de l'Auditeur externe actuel du Secrétariat – KPMG Fidji – s'est achevé le 31 août 2025. Conformément à l'article 29 du Règlement financier, la Réunion du PROE, sur recommandation du Directeur général, doit « nommer tous les deux ans un ou plusieurs commissaires aux comptes n'ayant aucun lien avec le Secrétariat, selon les modalités qu'elle juge appropriées, pour effectuer l'audit des comptes annuels du Secrétariat ».
3. Le Secrétariat a lancé un appel d'offres en mars, puis un nouvel appel en mai, aux niveaux local et international, pour l'audit des comptes 2025 et 2026.
4. Les critères exigés pour les offres étaient les suivants :
  - i. Être un auditeur externe indépendant, membre enregistré d'un organisme comptable ou de vérification national lui-même affilié à la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), et dûment certifié pour réaliser des audits.
  - ii. Avoir une expérience approfondie dans l'audit d'organismes intergouvernementaux similaires ou d'organisations internationales/régionales.
  - iii. Employer un personnel suffisant possédant (i) des qualifications professionnelles appropriées et une expérience significative conforme aux normes de l'IFAC. Il incombe à l'auditeur de proposer et de mobiliser une équipe d'intervention composée d'un mélange approprié d'auditeurs pour cette mission. (les profils et CV du personnel doivent clairement indiquer les qualifications et l'expérience.)
  - iv. Les cabinets comptables situés en dehors des Samoa et souhaitant offrir des services d'audit dans le pays doivent d'abord soumettre une demande auprès de la Samoa Institute of Accountants (SIA) <https://sia.org.ws> pour obtenir un « certificat temporaire d'exercice public » (TCPP) leur permettant de fournir des services d'audit et de signer une opinion d'audit pour un client. Ainsi, en cas d'attribution du marché, et **sous réserve qu'un TCPP valide approuvé par la SIA soit soumis au PROE, la phase contractuelle pourra alors être engagée.**

Pour les cabinets locaux, une copie à jour et valide de leur certificat d'exercice public doit être fournie dès le départ.

Les cabinets comptables situés en dehors des Samoa et souhaitant offrir des services d'audit dans le pays doivent **fournir la preuve qu'une demande de « certificat temporaire d'exercice public » (TCPP) a déjà été soumise auprès de la Samoa Institute of Accountants (SIA)** (<https://sia.org.ws>), afin d'être autorisés à fournir des services d'audit et à signer une opinion d'audit pour un client. Tous les frais liés à la certification relèvent de la responsabilité du cabinet et non du PROE.

- v. Compréhension démontrée des exigences des termes de référence, accompagnée d'une méthodologie appropriée pour assurer les résultats attendus de la mission.
  - vi. Proposition d'honoraires compétitifs, tenant compte des travaux réalisés à distance ou sur place. Il est essentiel de noter que l'évaluation du « rapport qualité-prix » tiendra compte de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité, sans favoriser nécessairement l'offre la moins chère.
5. Le PROE a reçu des propositions avant la date limite (16 mai 2025), dont trois (3) ont été soumises et évaluées par un comité composé du comptable de projet, du responsable informatique, du responsable financier et des achats de PacWastePlus, ainsi que du responsable des achats et du responsable financier (membres sans droit de vote). Les cabinets qualifiés et leurs profils respectifs sont les suivants :
- **Lochan & Co** – Lochan & Co est un cabinet de conseil et d'audit établi en Inde depuis 1987. Lochan & Co possède des bureaux en Inde, au Cambodge, au Malawi, en Australie et aux États-Unis, et fournit des services d'audit, de vérification, de HACT et de conseil dans plus de 95 pays. Parmi leurs principaux clients : PROE, Banque mondiale, Fonds mondial, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Agence française de développement (AFD), Organisation internationale du Travail (OIT), PNUD, UNICEF, FNUAP, UNOPS, ONU Environnement, ONU Femmes, FAO, PAM, UNESCO et OMS. Ils collaborent avec Sua & Pauga Associates, un cabinet local d'experts-comptables agréés, qui réalisera le travail de terrain sur place.
  - **Ernst & Young (Fidji)** – E&Y est un cabinet mondial de services professionnels offrant des services d'audit, de fiscalité, de transactions et de conseil. E&Y exerce ses activités dans plus de 150 pays à travers plus de 700 bureaux. Le bureau fidgien d'E&Y accompagne des clients aux Fidji et offre également un soutien dans tout le Pacifique, y compris aux Samoa, aux îles Salomon, au Vanuatu, aux Tonga, aux Samoa américaines, à Nauru, à Kiribati et à Tuvalu. Y compris des organisations régionales de premier plan telles que le PIFS, la CPS, l'UICN, le PNUD, Oxfam et UNICEF Pacifique.
  - **Leota & Niumata Chartered Accountants** – LNCA est un cabinet local disposant de plus de 33 ans d'expérience aux Samoa dans la prestation de services comptables et de gestion pour les organisations privées, publiques et à but non lucratif. Les services principaux comprennent la fourniture d'audits, la planification et la préparation fiscales, les services comptables, les services-conseils ainsi que la formation aux systèmes comptables. L'équipe possède une vaste expérience auprès des organisations privées, publiques et à but non lucratif aux Samoa, toutefois son expérience régionale se limite à plusieurs audits de projets du PROE financés par divers bailleurs, réalisés au fil des ans.

6. À l'exception d'une soumission (E&Y), les deux autres soumissions reçues respectaient le budget alloué de 100 000 USD pour les audits 2025/2026.
7. Le comité d'évaluation a convenu que les trois propositions répondaient aux critères techniques exigés et ont été évaluées en fonction de ces critères.
8. E&Y et Lochan & Co ont démontré une expérience et une expertise comparables dans la réalisation d'audits externes pour divers organismes et bailleurs de fonds. Les deux cabinets ont également apporté une solide garantie de compétence, notamment par leur engagement envers l'excellence et leur respect des normes internationales d'audit, grâce à leur appartenance à des réseaux mondiaux d'audit, ce qui les a placés devant Leota & Niumata. Le comité a estimé que Lochan & Co disposait d'une expérience pertinente, d'une bonne connaissance du PROE et proposait l'offre financière la plus compétitive compte tenu du budget disponible. Le comité a toutefois relevé que, bien que Leota & Niumata ait une expérience limitée en matière d'audit d'organismes intergouvernementaux ou d'organisations internationales/régionales similaires, leur collaboration continue avec le PROE au cours des huit dernières années et leur gestion réussie de plusieurs audits financés par divers bailleurs méritent d'être soulignées pour leur capacité potentielle à répondre aux attentes techniques de l'audit du PROE.
9. Bien qu'Ernst & Young ait présenté une offre technique solide, sa proposition financière dépassait nettement celles des autres cabinets, et n'était pas en phase avec le budget disponible. De plus, la proposition ne comprenait pas les frais de déplacement, qui auraient été facturés en sus.
10. Sur la base de cette évaluation, le comité d'évaluation recommande d'attribuer le contrat à **Lochan & Co** pour l'audit des états financiers du PROE pour 2025/2026. Si Lochan & Co ne peut pas assurer cette mission, le comité recommande de retenir Leota & Niumata Chartered Accountants, classé en deuxième position, comme solution de remplacement.

**Recommandation :**

11. La réunion est invitée à :

- 1) **Examiner** le document et **accepter** la recommandation du Directeur général visant à nommer Lochan & Co pour l'audit des états financiers du PROE pour les deux exercices clos les 31 décembre 2025 et 2026.
- 2) **Approuver** le remplacement de Leota & Niumata Chartered Accountants pour la nomination, au cas où Lochan & Co ne seraient pas en mesure d'entreprendre ce travail.